

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **34 (1898)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Intérêts de la société.* — *L'instruction publique en Russie.* — *Correspondance d'Angleterre.* — *Les chœurs patriotiques.* — *Projet de statuts.* — *Chronique scolaire.* — *Bibliographie.* — *Partie pratique.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité directeur rappelle à nos sociétaires que le XIV^e Congrès des instituteurs romands aura lieu à **Bienne les 17, 18 et 19 juillet** prochain. Les questions importantes à l'ordre du jour sont :

1^o *Etablissement d'un programme minimum pour les écoles primaires de la Suisse romande et, autant que possible, unification des moyens d'enseignement.* Rapporteur : M. Louis Groscurin, instituteur à Genève.

2^o *Divergences dans l'application de la loi militaire aux instituteurs.* Rapporteur : M. Fr. Oberson, inspecteur scolaire à Bulle.

3^o *Revision des statuts de la Société pédagogique de la Suisse romande.*

Le projet de statuts adopté par la commission intercantonale est reproduit dans le présent numéro.

Des conférenciers de talent nous ont promis leur concours; ils présenteront avec toute la compétence qui les distingue les résultats généraux de leurs études et recherches spéciales.

Les divers comités du congrès sont nommés; ils ont déjà pris un certain nombre de mesures préliminaires pour faciliter à tous nos sociétaires leur participation au congrès. On sait que dans la même semaine aura lieu également au pied du Jura, à Neuchâtel, une des plus importantes manifestations de notre vie nationale, la fête du tir fédéral. La population de Bienne est sympathique à nos travaux. Le corps enseignant sera reçu avec la plus franche et la plus cordiale hospitalité. Les environs si charmants de la Ville de l'avenir prêteront certainement à quelque promenade intéressante et instructive. Le Comité directeur invite donc chaleureusement tous les membres de la Société pédagogique romande, institutrices et instituteurs, à venir en nombre à nos prochaines assises.

Le Comité directeur.

Bienne, le 18 mai 1898.

L'instruction publique en Russie

L'organisation de l'instruction publique en Russie se rapproche de ce qu'elle était en France sous le second empire. A la tête du ministère se trouve un ministre avec le personnel nécessaire à la gérance du domaine soumis à sa surveillance. Tous les établissements scolaires se divisent en douze arrondissements : Pétersbourg, Moscou, Dorpat, Kiew, Varsovie, Kazan, Kharkow, Vilna, Odessa, Caucase, Orenbourg et Sibérie occidentale. A la tête de chaque arrondissement se trouve un curateur qui a sous ses ordres plusieurs inspecteurs.

L'enseignement supérieur est relativement de date assez récente. Plusieurs universités existaient, il est vrai, déjà au 17^{me} et au 18^{me} siècle : telle l'université de Dorpat en Livonie qui est une création de Gustave-Adolphe et par conséquent la plus vieille de l'empire ; telle encore l'université de Moscou fondée en 1755 par l'impératrice Elisabeth, fille de Pierre le Grand. Mais ce n'est qu'au commencement de notre siècle, qu'Alexandre I^{er} favorisa tout particulièrement l'instruction publique. Il réorganisa les deux universités citées, fonda celles de Kazan, de Kharkow et un peu plus tard la fameuse université de St-Pétersbourg, célèbre par sa faculté des langues orientales, ainsi que celle de Helsingfors, en Finlande. Sous Nicolas I^{er} tous les privilèges universitaires perdirent de nouveau de leur importance. On considérait alors les universités comme un foyer d'émancipation dangereuse, et ce n'est certes pas étonnant quand on saura que la Russie était en pleine crise politique et que les nihilistes et autres sociétés secrètes faisaient retentir leur voix menaçante. Heureusement les esprits se calmèrent peu à peu, et lorsqu'en 1855 Alexandre II monta sur le trône, il continua l'œuvre si bien commencée par son grand-père. Il fit, en effet, beaucoup de réformes et des plus importantes. Sous lui les honoraires des professeurs furent doublés, les privilèges augmentés et les femmes mêmes furent admises à suivre les cours.

Aujourd'hui les villes universitaires sont au nombre de dix, savoir : Saint-Pétersbourg, Moscou, Kiew, Kharkow, Odessa, Kazan, Dorpat, Varsovie, Helsingfors et Tomsk en Sibérie. Pour suivre les cours, les étudiants ont à payer une certaine rétribution aux professeurs, qui en dehors de ces émoluments ont droit à un traitement de 3000 roubles (8000 francs). Chacune des universités a généralement plusieurs facultés : histoire et philologie, sciences physiques et naturelles, droit et médecine. Quant à l'histoire naturelle proprement dite, elle n'est guère professée en Russie. C'est une lacune regrettable qui finira aussi par se combler. La plus jeune des universités russes est celle de Tomsk ouverte en 1889. Elle ne comptait jusqu'à présent que la faculté de médecine, mais dès l'automne prochain elle aura

également une faculté de droit. La vie est si pénible en Sibérie où l'hiver dure un peu moins de neuf mois, que pour trouver des professeurs, on est obligé de leur allouer un traitement de 5000 roubles, soit 13,000 francs, juste ce que touche le président de la Confédération suisse. Du reste un pareil état de choses ne peut durer. L'ouverture du chemin de fer transsibérien fera bientôt de ce pays une des contrées les plus fréquentées du monde entre l'Europe, la Chine et l'Amérique.

Un grand nombre d'écoles spéciales se rattachent à l'enseignement supérieur. Tels sont : l'institut technologique, l'institut des mines, ceux des ponts et chaussées, des ingénieurs civils, l'école forestière, le polytechnicum de Riga ainsi que quelques écoles vétérinaires. D'autres établissements sont en train de s'ouvrir et parlent bien un peu en faveur de cette sainte Russie dont on dit tant de mal.

Immédiatement après les universités nous devons mentionner les *gymnases* dont l'organisation se rapproche beaucoup de certaines écoles cantonales suisses (Porrentruy, Zoug, etc.). Le cours y est de huit ans, plus deux années préparatoires. On y enseigne la religion, l'histoire et la géographie, les mathématiques, le russe, l'allemand, le français, et surtout le grec et le latin. A la fin des cours les élèves reçoivent un certificat de maturité. Quant aux *progymnases* et aux *écoles réales*, le plan d'études comprend à peu près les mêmes branches, avec la seule différence qu'elles y sont traitées d'une façon plus élémentaire.

Les professeurs sont en général assez bien posés dans les gymnases. Ils touchent un traitement qui varie entre 2500 et 7000 francs. Au bout de 25 ans de service ils ont droit à une pension de retraite s'élevant généralement à 2000 francs environ. Si l'on reste au service plus de 25 ans, cette pension s'augmente à raison de $\frac{1}{5}$ tous les cinq ans. Comme on le voit, ces conditions sont loin d'être précaires, et nombre de pays pourraient y prendre exemple.

L'éducation des filles est également très développée en Russie. Beaucoup d'entre elles sont élevées aux frais de l'Etat dans des *instituts* dont il y en a huit à Pétersbourg, six à Moscou et à peu près une vingtaine dans les villes de province.

Enfin un grand nombre d'établissements se rattachent au ministère de la guerre, parmi ceux-ci les académies de médecine et de droit militaire, les écoles du génie et d'artillerie, le corps des pages de S. M. l'empereur et différents corps de cadets ou gymnases militaires.

En ce qui concerne maintenant l'enseignement primaire russe¹⁾ nous devons avouer qu'il est encore au berceau. La fondation des écoles n'est pas obligatoire et l'Etat ne participe que dans une limite très restreinte à leur développement. Les ins-

¹⁾ Voir notre article dans le numéro 6 de l'*Educateur*, page 86.

tituteurs dépendant du ministère de l'instruction publique sont, il est vrai, mieux traités que ceux qui fonctionnent dans les écoles rurales privées. Ils touchent généralement un traitement de 500 à 1500 francs dans les villages et 1500 à 2500 francs dans les villes, reçoivent le logement, le bois et ont droit également à une assez bonne pension de retraite.

J.-E. HILBERER, professeur.

CORRESPONDANCE D'ANGLETERRE

Je vois dans l'*Educateur* du 13 décembre de l'année dernière que le ministre de l'Instruction publique de l'Angleterre avait envoyé en Suisse son adjoint M. Robert Morant pour étudier l'organisation de l'enseignement secondaire de notre pays. M. R. Morant a dit « qu'il voyait avec plaisir qu'on rendait justice, en Suisse, aux qualités éducatives des Anglais, et qu'on leur accordait même de l'esprit ».

On sait bien en France que l'Anglais est toujours aux aguets pour s'accaparer autant qu'il peut des découvertes et des inventions faites par les Français, pour les perfectionner, afin de ne pas rester en arrière et même de devancer les autres nations. C'est ce même esprit d'émulation qui se manifeste au sujet de l'éducation de la jeunesse anglaise. On fait subir des examens d'Etat, partout pour toutes les branches des arts, des sciences, de l'industrie et des langues et il y a des bourses et des prix, donnés soit par l'Etat, soit par diverses sociétés, ou par des particuliers; lors de la distribution des diplômes, des brevets ou des certificats, des bourses, des prix et des médailles, on appelle toujours un grand homme. Celui-ci ne manque jamais de stimuler l'émulation en montrant que les écoles techniques, secondaires, les gymnases anglais sont devancés de beaucoup par les établissements analogues en Allemagne et en Suisse. On ne manque presque jamais de dire que ce qui donne un grand avantage aux Allemands c'est leur étude des langues vivantes. Et pour entrer dans une école normale, il faut que l'Anglais passe un examen soit de latin, de français ou d'allemand. Je pourrais peut-être un jour vous traduire les feuilles d'examen d'entrée à l'école normale et celles du brevet d'instituteur primaire, etc. Je ne suis pas sûr que l'Anglais ne devance pas le Suisse en éducation. Il est presque impossible qu'après tant de démarches faites pour égaler les nations voisines, l'Anglais reste en arrière. Voici ce que je traduis d'un journal quotidien de la semaine dernière. Le duc de Devonshire, dans un discours aux élèves des classes de l'école technique d'Eastbourne samedi dernier, a dit : « Les nations étrangères nous ont grandement devancés dans la réalisation de l'étroite liaison qui existe entre l'éducation et le succès industriel et commercial.

« Pas plus loin que l'autre jour, le comité d'éducation de Manchester a envoyé une députation de ses membres pour s'assurer des mesures de prévoyance qu'on prend en Allemagne et en Suisse pour l'éducation commerciale et industrielle du peuple. Ils ont publié un rapport de la plus grande valeur, dans lequel ils ont parlé, presque avec effroi, de la perfection avec laquelle l'éducation de ceux qui sont appelés à conduire et à diriger les entreprises manufacturières et commerciales de ces pays est organisée, et ils priaient instamment leurs concitoyens dans les termes les plus expressifs, de ne pas se permettre de demeurer en arrière dans la lice. Les chambres de commerce associées avaient aussi adressé au gouvernement une pétition des plus importantes, demandant

instamment que le département de l'éducation s'attachât, non pas à l'instruction à donner dans les arts et les sciences seulement, mais à l'étude des langues étrangères, et à d'autres sujets indispensables au succès d'une carrière commerciale. Donc ce ne sont pas seulement les éducateurs enthousiastes, mais bien des hommes d'affaires expérimentés, à vues larges qui commencent à réclamer la nécessité absolue de relever notre éducation, au moins au niveau qui a été obtenu dans d'autres pays. »

Telles sont les paroles de lord Hartington. Si le rapport dont il parle peut intéresser les lecteurs de notre revue, je me ferai un plaisir de me le procurer et de le traduire.

A. SAUVAIN.

P.-S. — J'aimerais ajouter un mot à ce qu'a si bien dit M. l'inspecteur Landolt, de l'internat à l'école normale.

Quel est le père et quelle est la mère qui ne seraient pas beaucoup plus inquiets de leur enfant s'il était en pension dans une maison particulière, où il n'y a qu'une responsabilité limitée, que s'il est à l'école normale où la responsabilité est tout entière au jugement du directeur ? Et dans combien de faux frais l'externat n'entraîne-t-il pas ? Je ne commente rien, je pose seulement ces deux questions qui pourraient aisément se multiplier.

Les chœurs patriotiques

Dans un des numéros de l'*Educateur*, j'écrivais quelques mots sur l'enseignement du chant dans nos écoles, et je demandais en particulier que chaque année on fit apprendre à tous les élèves des écoles publiques les paroles et la musique de quatre ou cinq morceaux patriotiques.

Je constate que je ne suis pas seul à partager cette idée. Monsieur le directeur Guex, dans son excellent rapport sur l'exposition de Genève, émet les mêmes désirs.

Dans les lignes suivantes, tirées des lettres montagnonnes, qu'une ancienne institutrice, T. Combe, adresse à la *Gazette de Lausanne* et qui a pour titre : *Une nuit de St-Sylvestre*, le même vœu est exprimé.

« Chez nous, dit-elle, on aime la musique; on l'écoute sans parler, et puis on l'applaudit, même les soirs de répétition, où il y a pourtant quelques accros. Ce soir, la fanfare joue le *Cantique suisse*, et puis l'hymne national, et puis : « Le connais-tu, ce beau pays ? » Les groupes restent immobiles maintenant. On sent qu'une émotion monte, étreint les poitrines. Les cloches se taisent; dans l'air sonore comme un cristal, la mélodie aimée, cent fois entendue, s'élance en éclats joyeux, elle s'écrie pour nous : « Helvétie, Helvétie ! nous qui t'aimons, nous t'aimerons toujours !... » Et nous voudrions le crier avec elle. Pourquoi ne pas le faire ? La foule frissonne d'un murmure, d'une voix qui voudrait chanter... A côté de moi, un jeune homme chante déjà, à demi-voix, et je vois sous la lampe électrique sa figure toute sérieuse, tout illuminée et émue.

— Il faudrait chanter tous, lui dis-je.

— Oui, il faudrait, répondit-il. On sait bien l'air, mais on ne sait pas les paroles.

— Comment ! on ne sait pas les paroles !

— Est-ce que vous les savez, vous ? demande-t-il.

— Mais... oui... un bout par-ci, par-là.

— C'est comme moi. Si les autres savaient, je suivrais bien...

Nous nous taisons pour écouter la dernière phrase, et puis chacun rentre

chez soi, avec l'impression presque douloureuse d'un grand élan qui a été étouffé, d'un enthousiasme qu'il a fallu bâillonner, d'un bel acte fraternel qui n'a pu s'accomplir.

Simplement parce qu'on ne savait pas les paroles. Si on les avait sues, les voix seraient parties toutes seules. La foule vibrante aurait chanté tout d'un cœur ; et quand on a chanté ensemble un hymne à la patrie, on se sent meilleur, on s'aime davantage. Cette émotion noble ne durât-elle qu'un quart d'heure, c'est cela de gagné. Il n'en est pas tant, dans notre vie publique et sociale, de ces quarts d'heure de noble émotion, où la patrie nous parle, où nous l'aimons comme une mère.

Mais voilà, nous ne savons pas les paroles. Et pourquoi ne les savons-nous pas ? Chez nos confédérés de la Suisse allemande, on connaît par cœur tous les chants patriotiques ; en France, un collégien, un gamin de la rue ignore-t-il les paroles de la *Marseillaise* ? Chez nous, quand nos écoliers ont chanté la première ligne de : « O monts indépendants », ils s'arrêtent court, ils ne savent plus ; et quant à commencer seuls la seconde et la troisième strophe, ils nous réciteraient plutôt tous les affluents de l'Iraouady. Cependant on leur enseigne des pièces de vers ; pourquoi pas celles-là ?

Cimes qu'argente une neige durcie,
Rocs dans les airs dressés comme des tours,
Vallons fleuris, Helvétie, Helvétie...

Cela vaut bien, pour nos enfants, me semble-t-il, la fable du Corbeau et du Renard.

Puisqu'en ces colonnes, on m'autorise à dire ce qu'il me plaît, sous ma responsabilité, je demande que les paroles, aussi bien que la mélodie, de nos chants nationaux et patriotiques, entrent dans l'enseignement des écoles primaires, dans les programmes de leurs examens ; et qu'un jeune instituteur ne puisse obtenir son diplôme, ni un jeune soldat ses points dans l'examen des recrues, s'il ne récite correctement toutes ces strophes que chacun croit savoir et que personne ne sait. Voilà ma petite idée ; qu'on me dise ce qu'on en pense. »

Espérons que petit à petit cette idée fera son chemin, et que dans peu de temps d'ici, nos vœux seront accomplis, c'est le souhait de

Louis PELET, père.

PROJET DE STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

I. But et organisation.

ART. 1^{er}. — La Société pédagogique de la Suisse romande est une fédération des sociétés pédagogiques des cantons romands.

Elle a pour but de resserrer les liens qui unissent les instituteurs, d'étudier toutes les questions se rattachant à leur enseignement et à leurs intérêts généraux, et de tendre, par tous les moyens possibles, au progrès de l'éducation et de l'instruction dans la Suisse romande.

ART. 2. — Ce but est atteint en particulier par :

- a) la publication d'un journal pédagogique ;
- b) la discussion de questions scolaires importantes dans des réunions périodiques régulières ;
- c) l'organisation d'une caisse de secours.

ART. 3. — La Société se compose de membres actifs, de membres passifs et de membres honoraires.

Sont membres actifs tous les membres des sections cantonales de la Société pédagogique de la Suisse romande et les abonnés à l'*Educateur*.

La Société peut admettre comme membres passifs les personnes qui, sans rentrer dans la catégorie précédente, s'intéressent au but poursuivi par l'association.

Elle peut conférer le titre de membres honoraires aux personnes qui ont rendu des services signalés à la cause de l'éducation populaire.

II. Administration.

ART. 4. — La Société est dirigée par un Comité central.

ART. 5. — Ce comité se compose des délégués des sections cantonales à raison d'un délégué par 100 membres actifs. Une fraction d'au moins 50 membres donne droit à un délégué de plus. Chaque section a droit à un délégué au moins. Ces délégués et leurs suppléants sont nommés pour trois ans par les sections cantonales d'après le mode adopté dans chaque canton. Les abonnés à l'*Educateur* ne faisant pas partie d'une section cantonale sont appelés à émettre leur vote.

Le *Schweizerischer Lehrerverein* et la *Società degli amici dell' Educazione* sont représentés chacun par un délégué au Comité central.

Celui-ci entre en fonctions le 1^{er} janvier de l'année qui suit celle de sa nomination.

ART. 6. — Les délibérations de la Société et du Comité central sont dirigées par un Bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier nommés pour trois ans. Le président, le vice-président et le secrétaire sont nommés par l'assemblée générale, sur présentation de la section du canton où doit se réunir le prochain congrès. Le vice-président et le secrétaire peuvent être pris en dehors du Comité central.

Le trésorier est nommé par l'assemblée générale sur présentation du Comité central. Il est immédiatement rééligible.

ART. 7. — Le Comité central se réunit sur convocation de son Bureau, ou sur la demande écrite de deux sections cantonales, et régulièrement la veille du congrès. Dans l'intervalle, les consultations peuvent se faire par correspondance circulaire.

ART. 8. — Les attributions du Comité central sont :

- a) l'examen de la gestion du Bureau et des comptes du trésorier ;
- b) le choix des questions à traiter au congrès ;
- c) l'étude des améliorations à apporter dans la publication du journal ;
- d) la fixation du traitement du rédacteur en chef, des membres du Comité de rédaction et du trésorier.

ART. 9. — Tout ce qui concerne l'administration proprement dite de la Société et de la Caisse de secours mutuels, rentre dans les attributions du Bureau du Comité central.

Ce Bureau prend toutes les mesures nécessaires en vue des réunions du Comité central et du congrès.

Il entretient des relations avec les autres associations pédagogiques, particulièrement avec les sociétés suisses.

ART. 10. — Sous réserve des traitements prévus à l'art. 8, les fonctions des

membres du Comité central sont gratuites ; les frais de déplacement seuls sont à la charge de la Société.

III. Journal.

ART. 11. — L'*Educateur* est l'organe officiel de la Société. Le prix de l'abonnement est de 5 francs par année.

Le journal a un siège fixe désigné par l'assemblée générale sur proposition du Comité central.

La publication en est confiée à un comité de rédaction et d'administration composé :

a) d'un rédacteur en chef nommé par l'assemblée générale sur présentation du Comité central ;

b) du trésorier de la Société. Celui-ci doit être désigné dans la localité où est le siège de l'*Educateur*. Il est chargé de l'administration financière du journal et de l'Agenda scolaire, ainsi que de la comptabilité, de la caisse de la Société et de la caisse de secours ;

c) d'un délégué par section cantonale. Le choix de ce délégué est soumis à l'approbation du Comité central.

ART. 12. — Le Comité de rédaction est nommé pour trois ans et immédiatement rééligible.

Le rédacteur en chef a la responsabilité générale du journal.

Il fixe, après entente avec les autres membres du Comité, la répartition des charges de la rédaction du journal et de l'Agenda.

Le Comité de rédaction se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent, et au moins une fois par an.

IV. Congrès.

ART. 13. — Dans la règle, la Société se réunit tous les trois ans en assemblée générale, soit congrès scolaire.

Les assemblées ont lieu successivement dans les divers cantons de la Suisse romande.

Une entente peut intervenir entre le *Schweizerischer Lehrerverein* et la *Société pédagogique de la Suisse romande*, en vue de l'organisation d'un congrès commun.

ART. 14. — Le président de la Société est président effectif du congrès. La section du canton où a eu lieu le congrès nomme un Comité d'organisation dont font partie de droit le président, le vice-président et le secrétaire de la Société.

Le Comité d'organisation a la responsabilité financière du congrès ; en cas de déficit, la caisse centrale peut accorder un subside.

V. Cotisations.

ART. 15. — Chaque section cantonale paye à la caisse de la Société une cotisation annuelle de fr. 1 par membre actif.

Elle est dispensée de cette cotisation pour ceux de ses membres qui sont abonnés à l'*Educateur*.

Les sections cantonales fournissent chaque année au Bureau du Comité central l'état nominatif de leurs membres.

ART. 16. — Les membres passifs payent une contribution annuelle de fr. 2 ou une somme de fr. 20 versée une fois pour toutes.

VI. Caisse de secours.

ART. 17. — La caisse de secours est alimentée par :

- a) le 50 % des excédents ou bonis nets de chaque exercice ;
- b) les dons et legs des amis de la Société ;
- c) les bénéfices provenant de la publication d'un Agenda scolaire.

ART. 18. — Les secours à accorder aux membres du corps enseignant sont fixés par le Bureau du Comité central sur le préavis des comités des sections cantonales.

VII. Revision des statuts. — Dissolution.

ART. 19. — Toute section qui désire des changements aux présents statuts doit faire parvenir ses propositions, au moins deux mois avant le congrès, au Bureau du Comité central. Celui-ci les soumet au Comité central et ensuite à l'assemblée générale.

ART. 20. — En cas de dissolution, les fonds disponibles de la Société et de la caisse de secours seront remis à la Confédération pour être versés au Fonds Berset-Müller.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Ecoles normales.** Dans la séance du 6 mai, la motion suivante a été développée par M. William Barbey au Grand Conseil vaudois :

« Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil, pour la reprise de session au mois d'août 1898, un projet de loi : 1^o Revisant les articles 39 à 41 de la loi du 9 mai 1889 sur l'instruction publique primaire dans le sens développé par le motionnaire ; 2^o Abrogeant dans la loi sur l'instruction publique secondaire du 19 février 1892 la partie des articles 2, 3, 60, 70, 85, 86, 89 et 101 relative aux Ecoles normales et les remplaçant par un article ainsi conçu :

« Article. Les établissements secondaires communaux et l'Ecole industrielle cantonale reçoivent et préparent les jeunes gens, âgés de 15 ans au moins, qui se destinent à la carrière de l'enseignement.

« Cette préparation a lieu d'après un programme uniforme et comporte un minimum de 3 années d'études. L'Etat supporte tout ou partie des dépenses nécessitées de ce chef. »

Après avoir constaté le rang auquel est descendu le canton de Vaud dans les derniers examens de recrues, M. Barbey déclare qu'il ne s'agit d'aucune critique à l'administration et à l'organisation actuelle.

« Nous sommes en face d'un fait brutal et il faut nous demander ce que nous pouvons faire pour remédier à cet état de choses. Tous ici, à cet égard, seront du même avis que moi, car ils ont une plus haute ambition pour leurs enfants.

« Nos concitoyens catholiques exercent, par l'éducation, une grande influence sur leurs enfants, et ils nous laissent en arrière à cet égard. Pourquoi ? Parce qu'ils ont fermement maintenu le principe de l'autorité.

« Nous avons, dans les écoles, remplacé la Bible par des manuels. Si nous voulons rétablir l'autorité, il faut remettre la Bible à la base de l'éducation. »

Mais, dit M. Barbey, ces questions ne relèvent heureusement pas du Grand Conseil. Ce qui peut et doit être fait c'est d'améliorer la capacité pédagogique des instituteurs. Il faut reviser les articles 39 à 41 concernant les brevets, ne délivrer au jeune instituteur, à sa sortie de l'école, qu'un brevet provisoire. Le

brevet définitif lui serait conféré lorsqu'il aurait fait ses preuves par quelques années d'enseignement. Cette façon d'agir est pratiquée ailleurs, notamment en Allemagne.

Certains établissements secondaires, dans notre pays, se sont perfectionnés de telle sorte que leurs élèves peuvent passer directement de l'école à l'examen pédagogique. C'est le cas à Lausanne.

En subventionnant les établissements secondaires de façon à ce que les élèves y soient préparés à l'examen pédagogique, on pourrait conserver dans les communes les jeunes gens et les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement primaire. Ils y pourraient déjà s'exercer à la pratique; puis ils viendraient à Lausanne subir leur examen.

Deux objections sérieuses se présentent :

1^o Que deviendrait le personnel enseignant actuel des écoles normales ?

Il faut naturellement qu'il soit équitablement indemnisé.

2^o Que deviendrait le nouveau bâtiment en voie de construction ?

Il ne manquera pas à Lausanne de destination à lui donner.

La motion de M. Barbey ayant été appuyée est renvoyée à une commission.

Espérons que la motion ne parviendra pas à ébranler la situation des écoles normales vaudoises. Jamais on n'a reconnu avec autant d'évidence que de nos jours l'influence heureuse des écoles professionnelles. D'ailleurs rien ne fait supposer que le peuple vaudois ou le corps enseignant primaire ait renié ses traditions et demande un changement qui ne pourrait qu'être préjudiciable à ses intérêts et à l'éducation nationale de la jeunesse.

— **Réforme orthographique.** Le 18 mai a eu lieu à Lausanne, sous la présidence de M. J. Bonnard, professeur de langues romanes à l'université de Lausanne, l'assemblée générale bisannuelle de la Société suisse de R. O., fondée le 30 mai 1896, qui compte aujourd'hui près de 600 membres, disséminés dans les divers cantons de la Suisse romande et aussi dans plusieurs villes de la Suisse allemande.

Un rapport imprimé avait été remis préalablement à tous les membres.

La section de Neuchâtel devient Vorort pour le nouvel exercice. Président : M. J. Le Coultre, professeur à l'académie de Neuchâtel.

L'*Educateur* donera un compte rendu plus détaillé de la réunion de Lausanne.

— **Société pédagogique vaudoise.** Ensuite d'entente entre le département de l'instruction publique et le comité cantonal, les conférences de district, qui devaient avoir lieu à la fin de mai, sont renvoyées à l'automne prochain.

Entre temps, le comité s'est occupé de la fameuse question militaire. M. Henchoz a bien voulu poursuivre l'étude commencée, aussi avons-nous pu remettre dernièrement au département militaire un rapport qui est rédigé d'après les idées émises dans les conférences de cercles et dont voici les conclusions:

I. Les instituteurs-soldats, actuellement en landwehr, ne seront pas appelés à remplacer les cours manqués en élite et pour lesquels ils ont payé la taxe militaire.

II. L'autorité supérieure de notre canton prendra, aussitôt que possible, une décision dans laquelle il sera tenu compte de l'un ou de l'autre des vœux suivants:

a) Les instituteurs-soldats sont libérés de tout service après l'école de recrues (prop. de minorité).

b) Les instituteurs vaudois, aptes au service, ont les mêmes droits que les autres soldats. Ils sont toutefois tenus de se faire incorporer dans l'infanterie.

Ils ne peuvent en aucun cas être dispensés d'un cours de répétition sur demande des autorités communales dont ils dépendent. Le département militaire cantonal peut, s'il le juge nécessaire, décider que les instituteurs attachés

à un bataillon seront appelés avec un autre bataillon. Cette décision sera portée à la connaissance des intéressés dans la publication militaire officielle.

Les instituteurs qui aimeraient accepter un avancement en grade auront à s'entendre avec les autorités de la commune dans laquelle ils sont en fonctions et à obtenir une autorisation du département de l'instruction publique.

Pour tous les services ordinaires, écoles de recrues et cours de répétition, les frais de remplacement sont à la charge de la commune qui demande ce remplacement.

Pour les services extraordinaires, écoles d'officiers ou de sous-officiers, les frais de remplacement sont supportés, une moitié par l'instituteur, l'autre moitié par la commune et l'Etat.

Tout instituteur appelé à un service militaire, est tenu d'en informer, un mois à l'avance, l'autorité scolaire dont il dépend.

III. La taxe d'exemption du service militaire sera abaissée autant que possible et calculée en prenant comme base le traitement minimum légal.

En ce qui concerne la caisse de secours, une commission, nommée par le comité cantonal et composée de MM. Cloux à Essertines sur Rolle, rapporteur, Visinand à Lausanne et Collet à Brent sur Montreux, a étudié la question à fond et a préparé un travail qui est à l'impression. Il sera expédié sous peu à tous les membres de la Société pédagogique vaudoise. Le comité saisit cette occasion pour remercier bien vivement MM. Henchoz, Cloux, Visinand et Collet pour leurs rapports si complets et si intéressants; il espère que ces travaux rapporteront quelque avantage aux membres de la Société pédagogique vaudoise, aux intérêts de laquelle le comité cantonal ne cessera de vouer tous ses soins.

Comité cantonal.

JURA BERNOIS. — Synode libre de Delémont. La réunion des instituteurs du district de Delémont a eu lieu le 7 mai, à Bassecourt. Malgré une pluie diluvienne tombée le matin, un grand nombre de maîtres ont pris part à l'assemblée. Les tractanda étaient très importants. M. Friche, à Vicques, Poupon, à Séprais et Rueflin, à Pleigne ont rapporté sur une question du congrès de Bienne: « Programme minimum et unification des manuels et des moyens généraux d'enseignement pour la Suisse romande. » Après avoir jeté un coup d'œil général sur le sujet, nos collègues ont étudié le projet d'unification, chacun au point de vue de deux ou trois branches du programme. Une discussion des plus animées et des plus courtoises a suivi la lecture des rapports. On peut dire que ce projet a de chauds partisans parmi nous.

Messieurs Wolfer, à Bassecourt et Racordon, à Develier, rapportent sur « Les divergences dans l'application de la loi militaire aux instituteurs ». Ils ont révélé à leurs collègues les curiosités pédagogico-militaires qui, avec raison, méritent la désapprobation du corps enseignant.

Il est une heure de l'après-midi, quand les membres du synode se rendent à « l'Hôtel de la Couronne » pour partager un excellent dîner préparé par le nouveau tenancier, M. Imhof. Ici, M. Hof, président du synode, rapporte en son nom et au nom de M. Gobat, inspecteur, malheureusement empêché d'assister à la réunion, sur l'assemblée des délégués des instituteurs bernois. Ce rapport est accueilli par des bravos d'enthousiasme. En somme, bonne et fructueuse journée.

NUSSBAUMER.

BERNE. — Société des instituteurs bernois. La dernière assemblée des délégués ayant désigné *Thoune* comme section directrice, le comité central a aussi dû être constitué à nouveau pour le commencement de mai. Nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir nous excuser, si l'une et l'autre affaire ont subi quelque retard. Ci-après, nous vous donnons connaissance du programme d'acti-

vité pour l'exercice courant, qui comprend les questions suivantes : 1. Est-il désirable que le dernier tiers des *frais de remplacement en cas de maladie*, supporté par le corps enseignant, soit mis à la charge de l'association, et de quelle façon cela pourrait-il se faire ? 2. La création d'un *organe spécial* pour la société est-elle opportune ? Au cas affirmatif, sur quelles bases cet organe doit-il être établi ? 3. Que peut faire la Société des instituteurs pour *l'amélioration de la situation financière des maîtres secondaires bernois* ? (Minimum de traitement, augmentations d'âge.)

Nous espérons que toutes les sections discuteront ces questions importantes et nous attendrons les conclusions et les rapports éventuels jusqu'à la fin de l'année.

Nous nous permettrons en outre de vous rendre attentifs au projet et à la prochaine discussion de la *nouvelle loi d'impôt*. Nous vous prions d'examiner cette question dans votre section et de nous transmettre vos vœux et vos propositions. Il serait aussi à désirer que les sections se missent déjà maintenant en rapport avec des députés au Grand Conseil, disposés à soutenir nos réclamations fondées. (Augmentation du minimum du revenu non soumis à l'impôt, exonération des pensions, etc.) Suivant une motion déposée à la dernière assemblée des délégués, on n'est pas d'accord, dans certaines contrées, avec le *mode actuel de distribution du subside extraordinaire de l'Etat aux communes pauvres*. Veuillez aussi rechercher si cette motion est justifiée et nous faire parvenir vos observations à ce sujet, avec motifs à l'appui. Nous nous sommes chargés de la lourde responsabilité qui incombe au comité central, sachant que nous pouvons compter sur le concours dévoué et consciencieux de tous les comités de sections. C'est seulement si nous nous sentons appuyés par nos sociétaires que nous pourrions nous acquitter de notre tâche difficile à la satisfaction générale, car nous devrions souvent baser nos décisions sur les rapports des comités de sections, surtout en ce qui concerne les demandes de secours et de prêts.

Dans l'espoir que notre association continuera à prospérer et à grouper un nombre toujours plus grand de membres du corps enseignant, nous vous présentons, Messieurs et chers collègues, nos salutations fraternelles.

Thoune, mai 1898.

Au nom du comité central :

Le Secrétaire,
FRITZ GRABER.

Le président,
CHR. BEETSCHEN.

— **Assemblée des délégués.** Le nouveau comité central de Thoune nous écrit, en date du 24 mai, qu'il n'est pas satisfait de notre compte rendu humoristique de l'assemblée des délégués. Comme le comité exprime le vœu que nous rendions aussi bien que possible en français le sujet de ses réclamations, nous allons le faire avec toute l'impartialité désirable :

« Si les débats de l'assemblée des délégués ont été un peu trop longs, ils n'ont pas été ennuyeux et sans utilité pour ceux qui ont à cœur la prospérité de notre association. Le rapport annuel, lu au banquet, est rédigé dans un ton calme et sérieux ; il n'a donné lieu à aucune observation et a été accueilli avec faveur par l'assemblée. Le nouveau comité fera tout son possible pour éviter les polémiques de presse. »

Agenda des Ecoles. — L'édition 1898 de cet ouvrage a été exploitée par les soins du Comité directeur de la Société pédagogique romande secondé par les comités cantonaux. Le soussigné n'a qu'à se louer de l'empressement avec lequel la grande majorité des délégués de districts se sont mis à sa disposition pour le placement de l'*Agenda*.

Le nombre des exemplaires vendus à ce jour s'élève à 1000 environ. Le Comité directeur a fait don, sur le solde de l'édition, de 87 agendas aux élèves récemment entrés dans les écoles normales d'instituteurs de la Suisse romande,

savoir: Lausanne 36 exemplaires, Neuchâtel 20, Porrentruy 10, Hauterive 8, Genève 7 et Peseux 6.

Les comptes de l'Agenda pour 1898 bouclent par un boni d'environ fr. 200 qui seront versés à la Caisse de secours mutuels.

L'entreprise est lancée et nous ne pouvons que nous réjouir du résultat obtenu la première année.

BAUMGARTNER.

FRANCE. — **Jules Steeg.** Samedi 7 mai, une assistance nombreuse et recueillie conduisait à sa dernière demeure M. Jules Steeg, inspecteur général, directeur de l'école normale supérieure de Fontenay, mort subitement le 4 mai, à l'âge de 62 ans. Après une prière dite à la maison mortuaire et un éloge funèbre prononcé au cimetière par M. le pasteur Fontanès, M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, a pris la parole et a adressé un « adieu reconnaissant à cet homme de bien dont la vie a été si active et si féconde ». M. Buisson, rédacteur en chef du *Manuel général*, a prononcé une allocution au nom des amis personnels du défunt. L'école de Fontenay assistait tout entière à cette cérémonie. La directrice, Mme Dejean de la Bâtie, a prononcé un adieu touchant à cet éducateur qui avait rêvé de renouveler la vie morale de la France. Nous nous faisons l'organe des instituteurs suisses pour présenter à la famille de M. Jules Steeg, qui aimait notre pays et qui a honoré de sa présence nos congrès romands, leur hommage de respectueuse sympathie à la mémoire de ce champion du vrai libéralisme.

BIBLIOGRAPHIE

Leçons élémentaires de langue française, exercices grammaticaux adaptés au livre de lecture du degré intermédiaire, par M. H. Gobat, inspecteur scolaire, deuxième édition. Lausanne, F. Payot, éditeur. Prix: 75 centimes.

Le prompt écoulement de la 1^{re} édition de cet ouvrage est la meilleure preuve de sa valeur et les maîtres qui en ont fait usage s'en trouvent bien. Une grammaire qui a pour but d'apprendre aux enfants à *penser*, à *parler*, à *réfléchir*, à *comparer*, à *juger*, tout en leur inculquant les notions élémentaires de la langue, doit donner de bons résultats. Du reste, le nom seul de l'auteur suffirait pour fixer la valeur de l'ouvrage.

Th. G.

Exercices et lectures à l'usage des écoles allemandes, par H. Rufer, maître secondaire à Nidau. Berne, W. Kaiser. Prix: 1 fr. 30.

Cet ouvrage, qui en est à sa dixième édition, est recommandé par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Il est basé sur la méthode directe, le morceau de lecture étant le centre de tous les exercices de langue: prononciation, lecture, conversation, rédaction. Le choix des morceaux est en général excellent et toujours approprié au but à poursuivre. La progression des difficultés est sagement observée, surtout en ce qui concerne l'étude des verbes réguliers et irréguliers. L'ouvrage de M. Rufer mérite certainement les éloges qui lui sont décernés de toute part et on peut féliciter les maîtres de français d'avoir à leur disposition un manuel si pratique et si bien conçu.

H. G.

Exercices et problèmes d'arithmétique, par André Corbaz, instituteur. Calcul oral, 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} séries, deuxième édition. Genève, Ch. Eggimann et Cie, éditeurs. Prix: 60 ct., 80 ct. et 90 ct.

Ces trois cahiers contiennent chacun deux années d'études, soit les six cours annuels des écoles primaires genevoises. Il faut reconnaître le choix excellent et la variété des problèmes offerts aux maîtres par M. Corbaz. Les questions choisies sont pratiques, claires, précises; elles ont toutes les qualités qu'on peut exiger d'un bon recueil de questions d'arithmétique. Nous faisons une seule

exception pour les premières années d'études où la progression n'est pas assez observée. A notre avis, l'étude des dix premiers nombres devrait faire l'objet d'un premier cours dans lequel la décomposition et la recomposition des nombres au moyen des quatre opérations formeraient la base du calcul. Ce premier cycle pourrait être étendu concentriquement à 20, à 50, à 100. L'auteur reconnaît bien que l'addition et la soustraction, qui forment deux chapitres différents, devront être étudiées simultanément. Mais pourquoi faire abstraction de la multiplication et de la division qui nous paraissent nécessaires si l'enfant doit se faire une idée exacte de la valeur d'un nombre? L'ouvrage de M. Corbaz rendra de bons services aux instituteurs et aux institutrices; nous le recommandons chaleureusement à leur attention.

H. G.

Die Erziehung geistig zurückgebliebener Kinder in Hilfsschulen, par H. Kielhorn; Osterwieck, Harz, A. W. Zickfeldt, éditeur. Prix: 80 pf.

Cette brochure fait l'historique de l'école spéciale de Brunswick qui compte 170 élèves répartis dans 5 classes. M. Kielhorn compte qu'une classe d'arriérés ou d'anormaux doit avoir 20 à 25 élèves au plus. Les branches d'enseignement sont l'histoire biblique, 3 h.; l'allemand (écriture, correction du langage), 8 h.; le calcul, 4 h.; l'enseignement intuitif, 3 h.; la gymnastique, 2 h.; les travaux manuels (g. et f.) 4 h.; le chant, 2 h.; les jeux, en été (g.) 2 h.; le dessin en hiver (g.) 2 h., soit un total de 28 h. pour la classe supérieure. La classe inférieure n'a que 22 heures de leçons par semaine. On lira avec intérêt les renseignements donnés par M. Kielhorn sur l'éducation des anormaux dans les principales villes d'Allemagne.

H. G.

Tableaux anatomiques à l'usage des écoles, par Fiedler et Hølemann. C.-C. Meinhold et fils, éditeurs, Dresde. Prix: 10 marcs; montés sur toile avec gorge et rouleau: 18 marcs.

Ces excellents tableaux anatomiques de l'homme sont au nombre de six. Les deux premiers (feuille double) représentent le squelette et les muscles. Le troisième est consacré aux organes intérieurs qui sont dessinés en position, après l'enlèvement des parois antérieures du corps. Le cinquième représente l'intérieur de ces mêmes organes, le corps étant supposé coupé par un plan vertical s'étant rapproché de la colonne vertébrale. Le tableau IV représente les gros vaisseaux de la circulation du sang, le système de la veine porte, etc. Le VI^{me} tableau est consacré aux sens, au cerveau et à la moelle allongée. Des cartons à grande échelle illustrent les diverses particularités les plus importantes à connaître. Les tableaux anatomiques Fiedler et Hølemann sont au point de vue artistique et pédagogique ce que nous connaissons de mieux en ce genre. Ils devraient être introduits dans toutes les écoles qui ne possèdent pas encore de tableaux anatomiques. Si l'on veut parler du corps de l'homme à l'école, il importe de baser sur la méthode intuitive les notions que l'élève doit connaître dans ce domaine si important.

H. G.

Le deuxième livre d'histoire, par H. Elzingre. Berne, Schmid et Francke. Prix: 1 fr. 50.

Ce deuxième cours est la suite du premier dont nous avons parlé ici-même l'année dernière et auquel il n'est pas inférieur. Ce livre est, nous semble-t-il, supérieur à tous les ouvrages scolaires d'histoire nationale que nous possédons aujourd'hui. Il est fait sur un plan entièrement nouveau et basé sur le plan d'études bernois de 1897 dont tous les sujets ont reçu un développement nécessaire, mais ont été cependant reliés entre eux, de façon à présenter des vues d'ensemble sur notre histoire nationale. Enfin, et ceci n'est pas son moindre mérite, l'ouvrage est très richement illustré, puisqu'il renferme une soixantaine d'illustrations dont plusieurs complètement inédites.

D. S.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

L'art de la lecture

L'un des arts les plus négligés et néanmoins l'un des plus nécessaires, c'est l'art de la lecture.

Cet art si important par lui-même et qui prépare si bien au débit oratoire, enseigne en effet ces diverses inflexions de la voix par lesquelles on fait parvenir toutes ses pensées, avec toutes leurs nuances, avec toutes leurs intentions, à l'intelligence des auditeurs.

Non seulement celui qui lit bien charme l'oreille, mais il fait goûter à l'esprit les choses belles et grandes, il relève les médiocres, il aide à sentir jusqu'aux moindres délicatesses du style, il donne à tout de l'intérêt et de la vie.

Il est bien certain que la plupart des écoliers n'ont pas même le soupçon de cet art, et il faut bien reconnaître que, jusqu'à présent, l'éducation ne s'est guère appliquée à cultiver en eux la flexibilité de la voix, la justesse de l'oreille, l'application d'esprit et la délicatesse d'observation nécessaires pour bien lire.

FÉLIX,
Evêque d'Orléans.

A propos de la langue et de la composition à l'école primaire

Parti à tirer des livres de lecture dans la rédaction

L'enseignement de la langue est, à coup sûr, la partie la plus difficile du programme primaire, parce qu'elle est la plus vaste et aussi la plus mal définie, la moins bien délimitée.

Pour l'ancienne école, l'étude de cette branche se bornait à la lecture plus ou moins correcte, sans trop s'inquiéter le plus souvent de la compréhension, de l'intelligence des textes et puis, comme couronnement, une certaine correction orthographique chez quelques têtes privilégiées seulement. Quant à la rédaction, elle était encore dans les limbes du néant.

Un élève qui lisait couramment son *Ami des écoliers*, qui possédait dans ses principales lignes son *Faivre et Seuret*, était déclaré malin, fût-il d'ailleurs incapable d'écrire trois lignes de son invention.

Aujourd'hui, on a essayé de donner à la langue une base un peu plus rationnelle, une tendance plus pratique. Notre école publique tâche d'apprendre à penser à l'élève et de lui rendre facile l'intelligence de ses lectures, grosse affaire, pleine de difficultés, et où le succès n'est pas toujours certain.

De nos jours la composition devient ainsi le travail important d'une école bien tenue. Il nous semble qu'un bon enseignement de cette branche doit avoir pour but d'apprendre à parler avec correction, même avec aisance. Celui qui peut s'exprimer avec clarté, avec méthode sur des sujets à sa portée, connaît sa langue et a à sa disposition un outil d'une merveilleuse souplesse et d'une incontestable utilité. Savoir penser, savoir écrire, c'est posséder sa langue et là doit être l'idéal de toute bonne culture primaire.

Il devient de plus en plus de mode de tout rattacher au livre de lecture. Celui-ci, il nous semble, peut devenir avec avantage le centre d'exercices nombreux, variés et utiles, de composition orale et écrite. Sans parler des comptes rendus, des transformations de nombre, de genre, de personne, on peut trouver des imitations, des amplifications, des résumés d'un réel intérêt. Il n'est, à notre sens, pas un morceau de nos livres de lecture qui ne puisse donner lieu à une

deux douzaines de compositions. Supposons que nous ayons à traiter « L'ours et le petit ours » du *Trésor de l'écolier*. Eh bien, nous pouvons faire là-dessus les rédactions suivantes :

1. Description de l'ours, son genre de vie.
2. Un mot des contrées habitées par l'ours.
3. Quelques mots sur les contrées boréales, sur la vie polaire.
4. But des expéditions polaires organisées par des particuliers ou par les gouvernements.
5. Une chasse à l'ours à inventer.
6. Raconter la fable de l'ours et des deux compagnons.
7. Les ours de Berne.
8. L'ours dans nos fêtes populaires.
9. L'ours, malgré son air gauche, est un bon diable qu'on ne trompe pas aisément.
10. Ce qu'est la patience. Ses heureux fruits dans la vie ordinaire.
11. L'impatience, ses tristes conséquences.
12. Ce qu'est l'éducation sans sortir du cercle d'idées de l'enfant.
13. Montrer ce qu'est une bonne éducation, son prix.
14. Les suites d'une mauvaise éducation.
15. La corneille, etc., etc.

(A suivre.)

Composition

Le laboureur

Voici le plus utile et le plus nécessaire des travailleurs. Il cultive la terre pour lui faire produire des céréales, des légumes, de l'herbe, du raisin, etc. Les principaux outils qu'il emploie sont la pioche, la faux, la charrue, la herse, la faucille. L'état de laboureur s'exerce en plein air, au milieu d'une atmosphère pure, condition essentielle de santé ; aussi les cultivateurs se distinguent-ils par leur vigueur corporelle et leur puissante musculature.

Un bon laboureur doit être un homme d'ordre, actif, laborieux, rangé. Il ne doit pas craindre la fatigue, car dure est sa besogne, et à certaines saisons, il ne peut guère longtemps se livrer au sommeil. Ce ne doit pas être non plus un homme voué à la routine, travaillant de telle façon, suivant tel mode de culture, uniquement parce que ses devanciers agissaient ainsi. Au contraire, il doit essayer les procédés nouveaux, qui facilitent la tâche, simplifient le travail, en augmentant le rendement des terres et du bétail. Pour en arriver là, les ressources en argent font un peu défaut à la plupart de nos paysans. Une certaine instruction serait aussi de rigueur chez ceux qui cultivent le sol afin de pouvoir comparer, étudier les modes de culture des divers pays, savoir ce qui convient ou ne convient pas à un terrain. Donc le premier venu ne saurait être un bon cultivateur. La terre, chacun le sait, ne produit qu'en proportion des soins qu'on lui donne et c'est justice.

Les produits de l'agriculture sont indispensables à tout le monde. C'est le paysan qui nourrit, désaltère, habille le genre humain. Aucun état ne vaut le sien, aucun ne rend autant et de si précieux services. Honneur aux paysans !

J. TH.

(Ecole de Bourrignon)

Cours élémentaire de littérature française

III^eme partie. — XVII^e siècle

III.

Corneille

Pierre Corneille (1606-1684) est le premier en date de nos grands poètes dra-

matiques et peut-être aussi le premier en génie. Ainsi qu'on l'a dit, son théâtre est une école de grandeur d'âme; en effet, il est impossible de voir représenter ou même de lire une tragédie de Corneille sans être secoué d'un frisson d'héroïsme. Corneille a peint les hommes tels qu'ils devraient être, soucieux de l'honneur avant tout et constamment prêts à sacrifier la passion au devoir.

Corneille avait d'abord été enrégimenté parmi les poètes que le cardinal de Richelieu faisait travailler sous sa direction; mais bientôt il secoua le joug. Il fit représenter quelques comédies intéressantes et enfin donna une tragédie, qui révéla au public son génie : le *Cid*. Corneille avait à peine trente ans. . . Avec quelle frénésie Paris tout entier acclama les vers que le poète mettait dans la bouche de son héros :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et, pour leurs coups d'essai, veulent des coups de maître.

Richelieu essaya en vain, dans sa basse jalousie, de faire tomber la pièce. Le *Cid* fut proclamé un chef-d'œuvre. Le sujet de la pièce, emprunté à l'auteur espagnol Guillem de Castro, est des plus pathétiques. Un jeune homme, don Rodrigue, et une jeune fille, Chimène, sont fiancés. Une discussion s'élève entre leurs pères. Le père de Chimène donne un soufflet au père de Rodrigue. Celui-ci, trop vieux pour se battre lui-même, confie sa vengeance à son fils. Rodrigue est au désespoir, mais il sacrifie sa passion à son devoir :

Je dois tout à mon père, avant qu'à ma maîtresse;
Que je meure au combat ou meure de tristesse,
Je rendrai mon sang pur comme je l'ai reçu.

Il provoque le père de Chimène et le tue. Que fait alors la fiancée de Rodrigue? Elle va demander au roi la tête de celui qu'elle aime. Les deux amants luttent de vaillance et montrent qu'ils sont bien dignes l'un de l'autre. Le *Cid* de Corneille est un chef-d'œuvre; il faut le lire, le relire, s'en pénétrer l'âme et le cœur.

Un an après la représentation du *Cid*, Corneille publia une seconde tragédie non moins admirable : *Horace*. Cette fois, ce ne fut pas spécialement l'honneur, mais le patriotisme que le poète mit en scène. Le sujet, emprunté à l'histoire romaine, est connu de tout le monde. Rappelons le cri sublime du vieil Horace, recevant la nouvelle de la fuite de son fils.

« Que vouliez-vous qu'il fit contre trois? » — « Qu'il mourût! » répond-il sans hésitation.

Cinna, qui parut la même année qu'*Horace*, est encore une tragédie d'une hauteur incomparable. Une jeune fille, Emilie, est élevée avec la plus grande bonté par l'empereur Auguste; mais elle se rappelle que celui qui veut être aujourd'hui son bienfaiteur fut, sous le nom d'Octave, le meurtrier de son père et elle conspire contre lui, avec une haine furieuse. Elle ne donnera sa main à Cinna, au chevalier romain qu'elle adore, que lorsqu'il aura tué Auguste. Cette jeune fille a une grandeur d'âme qui ne se dément jamais. Un ami de Cinna, le traître Maxime, vient lui dire que la conspiration est découverte et la supplie de fuir avec lui. Il semble que ce soit la conscience elle-même qui parle par la bouche d'Emilie :

Me connais-tu, Maxime, et sais-tu qui je suis?

Elle repousse l'audacieux avec un mépris superbe :

Tu m'oses aimer et tu n'oses mourir!

Emilie, cette adorable furie, comme on l'a appelée, n'est vaincue que par la clémence d'Auguste.

Dans *Polyeucte* (1640), Corneille a représenté l'héroïsme religieux. Le nouveau chrétien Polyeucte veut mourir pour sa foi; il abandonne une femme exquise, une véritable sainte, selon l'humanité, et la regrette à peine :

Source délicieuse, en misère féconde,
Que voulez-vous de moi, flatteuses voluptés?
Heureux attachements de la chair et du monde,
Que ne me quittez-vous quand je vous ai quittés?

Combien ce fanatique mérite les reproches, délicieusement exprimés, de l'héroïque Pauline :

Tu me quittes, ingrat, et le fais avec joie;
Tu ne la caches pas, tu veux que je la voie,
Et ton cœur, insensible à ces tristes appas,
Se figure un bonheur où je ne serai pas!

Rien n'ébranle la vertu de Pauline, et, lorsque son mari lui fait l'injure de l'offrir au valeureux Sévère, elle reste maîtresse de son cœur et repousse le digne amant qui ne l'eût sacrifiée à aucune chimère :

Sévère, connaissez Pauline tout entière.

Mon Polyeucte touche à son heure dernière. . .

Nous avons dit que, dans cette tragédie, Corneille avait représenté l'héroïsme religieux; mais n'est-ce pas l'héroïsme humain qui l'emporte? . . .

Corneille, après les quatre chefs-d'œuvre dont nous venons de parler, écrivit encore plusieurs tragédies : *Pompée* (1641), *Rodogune* (1646), *Héraclius* (1647), *Don Sanche d'Aragon* (1651), *Nicomède* (1652), *Sertorius* (1662), *Othon* (1663), qui contiennent de fort belles scènes et sont dignes d'être lues et admises. En 1643, Corneille avait fait jouer une comédie, *le Menteur*, qui est, dans notre théâtre, la première comédie de caractère de grande valeur.

A partir de 1652 le génie de Corneille s'était affaibli : il n'était plus en accord avec une société renouvelée. L'échec de sa tragédie *Pertharite*, (1653) découragea momentanément le poète; l'échec de *Suréna*, en 1674, le décida à abandonner définitivement l'art dramatique. Nous nous reprocherions de ne pas rappeler qu'en 1670 le vieux Corneille avait collaboré avec Molière dans toute la force du génie, pour la composition d'une tragi-comédie : *Psyché*. Les quatre derniers actes de ce chef-d'œuvre sont presque tout entiers de l'auteur du Cid. Le vieux Corneille fit parler le jeune dieu Amour et la belle Psyché avec une grâce que Racine put envier :

Des tendresses du sang peut-on être jaloux?
Je le snis, ma Psyché, de toute la nature.
Les rayons du soleil vous baisent trop souvent;
Vos cheveux souffrent trop les caresses du vent;
Dès qu'il les flatte, j'en murmure. . .

Mme H^{te} PERRIN-DUPORTAL.

II. MATHÉMATIQUES

La revision des programmes de mathématiques dans le canton de Vaud

(Suite)

« Pour l'arithmétique, on ne conservera des nombres complexes que les quelques notions nécessaires sur leur application à la mesure du temps et des angles. — Quant à la règle de trois (mieux : de réduction à l'unité), et aux règles qui en découlent, on se bornera à des problèmes vraiment pratiques. On se gardera de rechercher les énoncés compliqués, ils sont à mettre au rancart, avec les dictées hérissées de difficultés qui faisaient autrefois le honneur des maîtres et le désespoir des élèves. — On ne parlera plus d'*escompte en dedans*, et on ignorera de même la *règle conjointe*. »

Rien à ajouter, sinon qu'il est parfois nécessaire de connaître l'*escompte en dedans*, mieux appelé *escompte rationnel*. — Certains banquiers calculent changes et arbitrages par ce moyen, le seul vraiment rigoureux. — On dit même qu'en Amérique c'est le seul admis. — Quoi qu'il en soit et sans insister, nous pensons qu'au double point de vue des sentiments d'équité qu'on ne doit pas négliger d'inculquer à l'école — et d'une application tout indiquée — il faut des réductions à l'unité. Cela ne prend pas beaucoup de temps, n'est point difficile et habitue l'élève à donner d'une question — ici d'escompte — la solution complète. C'est un acheminement à la discussion.

Et si l'on veut absolument supprimer quelque chose, nous opinerions pour les fameuses règles *d'alliages* qui donnent lieu à de tortueux problèmes, aussi peu pratiques que possible, souvent obscurs au moins quant à leur objet, nul de nos écoliers — on peut le dire — ne pouvant se figurer exactement les opérations des Hôtels des monnaies.

Touchant l'importante question des *Manuels*, M. Maillard les déclare indispensables et désire qu'on ne dicte plus du tout.

« *Les cours de science ne seront jamais dictés.* »

« L'utilité des livres de classe ne serait plus discutée si, pour chaque branche, nous possédions un bon manuel (à la fois théorique et pratique), clair, précis, fait pour nous, et s'en tenant exclusivement au programme. Ainsi pour l'arithmétique, nous désirerions voir introduire un ouvrage qui renfermerait, d'une part, la théorie élémentaire, simple, mais raisonnée; chaque principe étant démontré, puis appliqué à des exemples-types; qui, d'autre part, contiendrait un très grand choix d'exercices et problèmes variés et intéressants. L'emploi de ce manuel ne dispenserait pas les maîtres de posséder des livres de problèmes. »

On ne peut qu'acquiescer à cette manière de voir. Le cours écrit dissipe un temps précieux, toutefois pas en aussi pure perte que l'auteur semble l'imaginer. Nous avons pu constater souvent des résultats meilleurs en usant de l'explication orale d'abord, puis succinctement résumée en fin de classe dans un cahier. Habitué au langage de son maître mieux qu'au style des livres, l'élève se retrouve mieux aussi dans un cours, qui reste à ses yeux comme une photographie des leçons.

Il n'importe. Si l'on arrivait enfin à mettre en mains des écoliers des manuels simples, clairs, précis, bien ordonnés et répondant d'aussi près que possible aux programmes et méthodes d'enseignement — celles-ci forcément personnelles et diverses — il serait impossible de ne pas se rallier entièrement aux considérants du distingué rapporteur. Mais c'est précisément ici que gît la lacune dont souffrent évidemment la plupart, l'ensemble même des maîtres. Après cela elle n'est peut-être pas irrémédiable et l'on doit chercher à la combler.

(A suivre.)

X.

III. QUESTIONS D'EXAMENS

ECOLE PRIMAIRE

Dictée

Avez-vous jamais réfléchi aux services innombrables que vous recevez de la société humaine, à l'énorme disproportion qui existe entre ce que vous donnent vos semblables et ce que vous pouvez ou pourrez jamais faire pour eux ? Voici

un homme qui passe sa journée à raboter des planches, à fabriquer des tables et des armoires; il se plaint peut-être de sa condition et cependant qu'obtient-il, en réalité, en échange de son travail? — D'abord, tous les jours, en se levant il s'habille, et il n'a personnellement fait aucune des diverses pièces de son vêtement. Or, pour que ces habits, tout simples qu'ils sont, soient à sa disposition, il faut qu'une énorme quantité de travail, d'industrie, de transports, d'inventions ingénieuses, ait été accomplie. Il faut que l'Égypte ou l'Amérique aient produit du coton, la France de la laine ou du lin, les Indous de l'indigo, les Brésiliens du cuir; que tous ces matériaux aient été transportés en des villes et des lieux aussi distants que divers, qu'ils aient été ouvrés, filés, tissés, teints, etc. — Ensuite il déjeune. Pour que le pain qu'il mange lui arrive tous les matins, il faut que des terres aient été défrichées, closes, labourées, fumées, ensemencées; il faut que les récoltes aient été mises à l'abri de tout pillage, qu'une certaine sécurité ait régné au milieu des peuples; il faut que le seigle et le froment aient été recueillis, broyés, pétris et préparés; il faut que le fer, l'acier, le bois, la pierre aient été convertis en instruments de travail; que certains hommes se soient emparés de la force des animaux domptés par eux, d'autres du poids d'une chute d'eau, toutes choses dont chacune prise isolément, suppose une masse incalculable de travail mise en jeu. — Quelles que soient la sobriété et l'économie de cet homme, il ne passera pas sa journée sans consommer quelque peu de sucre, de vin, de tabac, sans se servir de quelques ustensiles. Il enverra ses enfants à l'école, et le peu de notions scientifiques qu'ils y acquerront supposent des recherches, des études antérieures, des connaissances de toute nature, dont l'imagination est effrayée.

Géographie

a) 1. Quels sont les cols qui mettent en communication les 5 grandes vallées qui naissent au St-Gothard?

2. Nommez les montagnes et les vallées que vous connaissez dans la chaîne du Jura.

3. Quels sont, en Suisse, les points qui ont le climat le plus doux?

4. Quelles sont les principales productions végétales de notre pays?

5. Nommez les principales branches d'industrie de la Suisse et donnez quelques détails sur l'horlogerie.

b) 1. Nommez les plaines de la Haute-Europe en indiquant les pays dans lesquels elles se trouvent.

2. Désignez les principales îles situées à l'entrée de la mer Baltique et celles de la Méditerranée.

3. Nommez quelques villes de la province prussienne du Rhin et donnez quelques détails sur ces cités.

4. Quels sont les Etats de premier rang en Europe?

5. Quels sont les peuples européens d'origine slave?

c) 1. Quelles sont les principales villes des Etats-Unis?

2. Quelles sont les montagnes et les plaines qui forment le relief du sol en Afrique?

3. Quelles sont les colonies hollandaises et quels produits en tire-t-on?

4. Quelle mers les Anglais ont-ils à traverser pour se rendre dans la plus importante de leurs possessions?

5. D'où viennent le jour et la nuit?

Instituteur zurichois

qui a étudié pendant deux ans à l'université de Zurich, cherche pour se perfectionner dans la langue, au commencement d'août, un emploi quelconque dans un institut. Offres sous chiffre **Dc 2640 Z** à Haasenstein & Vogler, Zurich. (101

Encres indélébiles en 24 couleurs

Encre de Chine liquide

essayées et recommandées par MM. les professeurs, architectes, etc.

Encre pour écoles et administrations

fabriquées par 79

Schmuziger & Co., Aarau

Se vendent dans toutes les papeteries

*** 3 premiers prix ***

Accords. — Réparations.

FONDÉ 1807

HUG FRÈRES & C^{IE}, ZURICH

FONDÉ 1807.

Magasin de musique, vente et abonnement



Pianos

de construction solide, châssis en fer, haut. 126 cm., excellent mod. suisse, à 7 octaves fr. 675

Pianettino de 5 octaves fr. 375.

Piano d'étude de 6 octaves fr. 550.

Pianos des meilleurs facteurs de la Suisse et de l'étranger.

HARMONIUMS américains et allemands, pour la famille, l'église et l'école, depuis 110 fr.

VENTE — LOCATION — AMORTISSEMENT

VIOLONS p^r séminaires, régents et élèves, avec archet, boîte, cordes, etc.

Tous les instruments et accessoires de musique.

Zither-harpes, instruments à manivelles, boîtes à musique, etc.

Conditions spéciales p^r Instituteurs, etc.



Accords. — Réparations.

Garantie. — Amortissement.

Garantie. — Amortissement.

ANÉMIE

PILULES D^r BLAUD

CHLOROSE

LES PÂLES COULEURS (MALADIE DES JEUNES FILLES)

Elles sont employées avec le plus grand succès depuis plus de 50 ans par la plupart des médecins français et étrangers.

Les **VERITABLES PILULES BLAUD** se vendent seulement en flacons de 100 et 200 pilules et ne se détaillent jamais.

Chaque pilule porte gravé le nom de l'inventeur comme ci contre :

A. SCIORELLI, 2, Place des Vosges, Paris.



On irons-nous dimanche ? 102

Nous irons à Morat.

Ville à arcades et remparts, musée historique, obélisque, vue des Alpes et du Jura, bains du lac, promenades en bateau et chaloupe à naphthé. (H1811 F)

On désire placer, dans une famille française, un garçon de 15 ans en échange d'une jeune fille du même âge, qui, à côté de la langue, aurait l'occasion d'apprendre la couture pour dames.

Adresser les offres à l'expédition de l'*Educateur*. 99

L'INUSABLE



Une grande nouveauté dans le domaine des inventions utiles c'est incontestablement l'élégant **Portemonnaie en cuir souple**

sans couture, avec fermoir hermétique et incassable, 2 fr. 50 franco. 58

A. Joannot-Perret, fabricant à **Faoug** (Vaud).
Accepterait des agents.

PLUS DE DARTREUX
Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

CRÈME ANTI-DARTRE

de **Jean Koller**, méd.-dentiste, Lindenhof, **Hérisan**

Contre dartres sèches, fr. 3.— le flac.

Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres sèches ou humides. 32

CLICHÉS

TIMBRES CAOUTCHOUC

Lettres de faire part livrées une heure après la commande.

IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & Co.,

BIENNE

INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI
(Lugano) *TESSIN* (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — 56^{me} année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre. 52

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.

Fondée en 1843



Fondée en 1843



PLUMES A ÉCRIRE



à bon marché, mais de sortes des plus utilisables, fines et extra-fines, en qualités reconnues excellentes, de la maison

Carl KUHN & Co.,

37, Marienstrasse, 37

STUTTGART

Sur demande, prix-courants et échantillons gratuits et franco à la disposition de MM. les instituteurs.

87

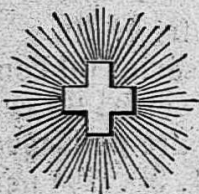
En dépôt dans toutes les papeteries importantes (Stg. à 2590)

A ce numéro sont joints deux suppléments

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIV^{me} ANNÉE

N^o 12



BIENNE

15 Juin 1898

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELÉMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Directeur de l'Ecole secondaire, DELÉMONT

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à

M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst. à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, syndic de Lausanne; Henchoz, adjoint au Département; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BERNOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritschi, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — E. Germiquet, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et F. Bægli, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.

(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :

20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE

Ch. Eggimann & Co., libraires-éditeurs, Genève

A. CORBAZ. — Exercices et problèmes d'arithmétique. 3 séries.

1^{re} série: Elève 70 cent., Maître fr. 1. —

2^{me} » » 90 » » 1. 40

3^{me} » » fr. 1. 20 » 1. 80

A. CORBAZ. — Calcul oral. 1^{re} série: 60 cent., 2^{me} série: 80 cent.,
3^{me} série: 90 cent.

A. LESCAZE. — Manuel élémentaire de langue allemande.

1^{re} partie fr. 1. 50, 2^{me} partie fr. 2. 25.

A. LESCAZE. — Premières leçons d'Allemand. 60 cent.

Envoi sur demande de notre catalogue d'ouvrages d'occasions.

100

INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

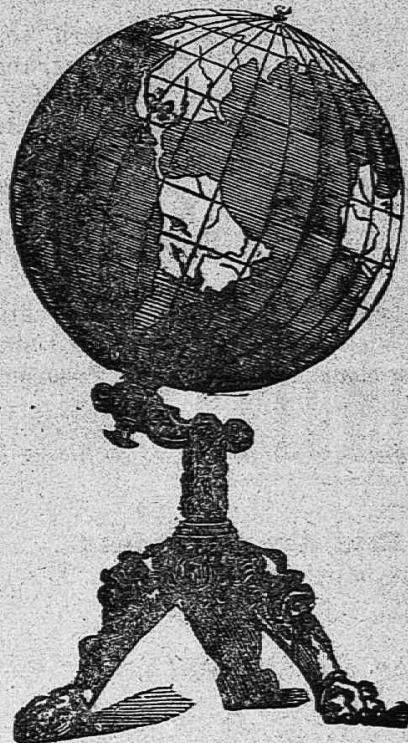
dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI

(Lugano) TESSIN (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — 56^{me} année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre.

52

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.



OCCASION

Les fabricants fournisseurs des écoles des villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs une magnifique sphère terrestre ou céleste d'un mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un superbe pied en métal.

Ce merveilleux objet d'art qui doit être le plus bel ornement du salon ou du cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à fr. 30, sera fourni **franco de port et d'emballage** dans toute la Suisse, au prix de **fr. 15**, plus 1 fr. à payer à la réception pour frais de douane.

L'acheteur reçoit la sphère directement depuis Paris.

Adresser mandats et commandes à nos bureaux.

Imprimerie C. Schweizer & Co.,
BIENNE.